

1793: TIRAGE AU SORT DES «VOLONTAIRES FORCES ».

Le 24 février 1793, pour faire face aux menaces d'invasions étrangères et de sédition en Vendée, la Convention avait décidé la levée de 300 000 hommes. Un arrêté du Directoire de Saône et Loire, du 23 mars 1793, ordonne la levée de 3 000 hommes des gardes nationales pour marcher au secours des départements occidentaux. Et fixe à 15 le contingent de la commune d'Allerey. Devant l'absence totale de volontaires, un tirage au sort est effectué comme l'atteste le procès verbal qui suit :

« ... Ce jourd'hui vingt quatre mars mil sept cent quatre vingt treize l'an deux de la république française, dans le jardin du citoyen Jean-Marie Auvergne, curé dudit Allerey, en conformité des publications et affiches faites de notre part le dimanche vingt sept dudit mois de mars – pour procéder au recrutement de l'armée en exécution de la loi du vingt quatre février dernier et de l'arrêté du district de Chalon sur Saône pris dans sa séance publique du 12 du présent mois qui fixe à quinze le nombre d'hommes à fournir pour ladite commune d'Allerey.

Et attendu qu'il apperd par le registre qui en a été ouvert à la Maison commune pendant les trois jours qui ont suivi la publication de la loi cy dessus qu'il ne s'est présenté aucun citoyen pour se faire inscrire volontairement, nous avons notamment procédé en présence du citoyen Henri Damoizeau, chef de légion et commissaire nommé par le district pour suivre et surveiller dans les diverses communes du canton de Verdun, les opérations relatives à la présente levée à la liste générale des citoyens garçons et veufs sans enfants depuis l'âge de dix-huit ans jusqu'à quarente ans accomplis, laquelle liste aiant produit le nombre de cinquante, nous avons instamment invité lesdits citoyens de choisir sans désespérer le mode qu'ils trouveroient le plus convenable, pour compléter le nombre de quinze hommes à fournir pour cette commune et la majorité aiant voté pour la voye du sord il a été mis de suite des billets numérotés depuis numéro premier jusqu'à cinquante lesquels billets ont été tirés par le nombre des citoyens cy-dessus afin de prendre rang par ordre des numéros, et à l'instant il a été mis dans un chapeau cinquante billets roulés et cachetés tous de la même uniformité dont le nombre étoit de cinquante, dont quinze étoient inscrits par le mot volontaire, et après les avoir remués et ballotés ont à procéder au tirage à commencer par le numéro premier et qui sen est suivi que les dénommés cy après ont amené les billets noirs, sçavoir :

1°) Jean Baptiste Genelot... 19 ans... 5 pieds 2 pouces (Nota : enregistré volontairement au lieu et place de Didier Mazilley à qui le sort est échue).(1)

2°) Pierre Mazilley... 20 ans... 5 pieds 3 pouces.

3°) Etienne Charmelot... 18 ans... 5 pieds environ. (Nota : enregistré au lieu et place de Antoine Péchillot).

4°) Jacques Augea... 26 ans... 4 pieds 11 pouces (Nota : enregistré au lieu et place de François Granjean).

5°) Pierre Bureau... 26 ans... 5 pieds 7 pouces (Nota : enregistré au lieu et place de François Desfeste).

6°) François Brerard... 35 ans... 5 pieds (Nota : enregistré au lieu et place d'Etienne Jacquemard).

7°) François Guillemot... 19 ans... 5 pieds 2 pouces (Nota : enregistré au lieu et place de Jean Guillemot son frère).

8°) Claude Pussenet... 36 ans... 5 pieds 1 pouce.

9°) Pierre Mazilley... 18 ans... 5 pieds 1 pouce ½.

10°) Jean Amoignon (2)... 18 ans... 5 pieds 3 pouces.

11°) Pierre Ferrandet... 25 ans... 5 pieds.

12°) Vivant Cersot... 23 ans... 5 pieds 6 pouces (Nota : enregistré au lieu et place de Pierre Margeon).

13°) Pierre Bluse... 20 ans... 5 pieds 2 pouces 2 lignes.

14°) François Bureau... 23 ans... 5 pieds 3 pouces.

15°) Philibert Cannet... 20 ans... 5 pieds environ.

(1) On remarquera qu'on peut échapper au tirage au sort (donc au service militaire) si on a les moyens de s'acheter un remplaçant. Cette pratique sera supprimée dans les débuts de la III^e république.

(2) Jean Amoignon, dit plus tard « Jambe de Bois », sera avec le Verdunois Contot, un des rares rescapés de la bataille de Torfou, en Vendée, le 18 Septembre 1793, mais amputé d'une jambe. Voici son signalement intégral : « Jean Amoignon, fils de Jean Amoignon et de Marie Couhottte ses père et mère, natif d'Allerey, âgé de dix huit ans, taille de cinq pieds trois pouces, cheveux et sourcils blonds, les yeux gris, bord des paupières rouge, nez, bouche et menton bien faits, visage marqué de petite vérolle ainsi que de rousse, a déclaré ne sçavoir signé ». Le lieutenant Amoignon est décédé le 9 janvier 1863 à l'infirmerie de l'Hôtel des Invalides de Paris.



Bataille de Torfou (Vendée), 18 septembre 1793.

Les femmes de Tiffauges barrent le chemin aux Vendéens épouvantés à la vue des Mayençais conduits par Kléber. Peinture d'Alfred de Chasteignier. (19^e s.)

Jean-Paul DICONNE d'après des recherches effectuées par Antonin GUILLOT (Archives du G.E.H.V.).